

# Aide à la création et au développement d'activités touristiques

## FEADER

### Présentation du dispositif

- Cette aide soutient la création et le développement d'activités touristiques en zone rurale. Les actions financées peuvent concerner :
  - la création et/ou le développement de nouveaux produits touristiques,
  - le développement de l'accessibilité aux sites et aux offres touristiques.
- La liste des opérations et des investissements éligibles varie selon les régions.
- Cette aide est mobilisable dans les régions suivantes : Bourgogne - Franche-Comté, Centre - Val de Loire, la Réunion, ainsi que dans les départements suivants : Allier, Cantal, Haute-Loire et Puy-de-Dôme ; Bas-Rhin et Haut-Rhin ; Calvados, Manche et Orne ; Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne ; Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques ; Aude, Gard, Hérault, Lozère et Pyrénées-Orientales.
- Cette aide est mise en place dans le cadre du FEADER.

### Montant de l'aide

- L'aide intervient sous forme de subvention, dont le montant varie selon les régions.

### Critères complémentaires

- Effectif de moins de 50 salariés.
- Chiffre d'affaires de moins de 10 M€.

### Source et références légales

Sous-mesure 6.4 du Programme de Développement Rural.